DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s):

Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir

à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s):

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CG/2012/110 - Lutte contre les pollutions - 231

Projet de Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) et son rapport d'évaluation

environnementale

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), modifié en tenant compte des divers avis émis, et qui prévoit :

- . la réduction des déchets ménagers totaux produits (- 9,3 %)
- . le développement et la mise en oeuvre des tarifications incitatives et des programmes locaux de prévention permettant une réduction significative des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- . des capacités disponibles ("vides de fours") en centre de valorisation énergétique (CVE), estimées à 50 000 tonnes dans le Département, d'ici 2018, du fait de la réduction attendue des OMR
- . l'ouverture de ces capacités aux déchets non dangereux d'autres collectivités, ou aux déchets d'activités économiques
- . l'optimisation de l'exploitation des équipements de traitement existant dans le Département
- . le dimensionnement maximal à 90 000 tonnes par an des capacités d'enfouissement à l'échéance du PPGDND, ce qui correspond au maintien des capacités actuelles des installations publiques de stockage de déchets non dangereux, à l'exception du site de HOCHFELDEN dont le maintien au-delà de 2016 n'est plus justifié
- approuve le rapport d'évaluation environnementale du projet de PPGDND.

Ces projets, annexés au rapport, seront soumis à l'enquête publique, accompagnés des avis émis en application des articles R. 541-20 et R. 541-21 du code de l'environnement.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Male

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-74651-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 21/12/12